



CÔTE MÉRIDIONALE DE BEAUNE

> Sud de Beaune

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Étroit escarpement de faille entre la vallée de la Saône et les plateaux bourguignons, le site s'étend de Beaune à Rémigny et comprend les crus prestigieux de Pommard, Meursault, Auxey-Duresses, Volnay, Puligny-Montrachet, Chassagne Montrachet, Santenay et Saint-Aubin, développés par les cisterciens.

Il se partage en trois entités paysagères :

- la plaine ouest de Saône où s'étendent vignes et cultures,
- le versant dévolu aux grands crus. Le patrimoine viticole y est riche : murets de pierres sèches qui délimitent les parcelles, murgets, plusieurs milliers de "cabotes", petits abris dans les vignes du XIX^e et début du XX^e siècle menacés de disparition. Les clos qui subsistent sont assez bien conservés ;
- le rebord du plateau calcaire couronné de friches et de massifs boisés de pins noirs.

Des combes, entaillent le versant. Les villages se regroupent à leur entrée ou au pied des coteaux.

L'ensemble constitue, un paysage prestigieux de très grande qualité.

SON ENVIRONNEMENT

Ce site fait partie de la Côte-d'Or viticole qui s'étend de Dijon à Chagny et se divise en plusieurs vignobles : Côte Dijonnaise, Côte de Nuits et Côte de Beaune, Hautes-Côtes-de-Nuits et de Beaune installés dans des dépressions et des vallées en arrière de la Côte.

SON ÉVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : site viticole et touristique de réputation mondiale.

État du site : le site a conservé sa qualité paysagère jusqu'à aujourd'hui, à l'exception de quelques atteintes mineures. Les vergers de pêchers de vignes et d'amandiers ont disparu sous l'effet des nouvelles techniques viticoles. Les crus posent les questions d'extension des villages et la création de nouveaux bâtiments vini-viticoles ainsi que de signalétique.

RECOMMANDATIONS

La charte de gestion doit permettre de cadrer l'évolution du paysage, notamment, l'extension des vignes dans les zones d'appellation, l'intégration des bâtiments vinicoles, la restauration des murets, la gestion des boisements.

■ Qualification du site :

- site rural
- caractéristiques intrinsèques : vignobles

■ Intérêt patrimonial :

site d'intérêt paysager et culturel international et d'intérêt scientifique régional

■ Départements :

Côte-d'Or et Saône-et-Loire

■ Communes :

Auxey-Duresses, Beaune, Chassagne-Montrachet, Corpeau, Meursault, Monthelie, Pommard, Puligny-Montrachet, Saint-Aubin, Santenay, Volnay (et Rémigny en Saône-et-Loire)

■ Date de protection :

17 avril 1992

■ Superficie : 4769 ha

■ Statut de propriété :

propriétés privées

■ Existence

d'un programme de gestion : oui

■ Autre protection : non

■ Znieff :

Coteaux de Pommard(152 ha) : pelouses et landes calcicoles et Grotte Porée Piarde à Meursault (2 ha) : cavité à chauve-souris.

■ Natura 2000 : non



-  site classé, ponctuel ou étendu, concerné
-  site classé, ponctuel ou étendu, périphérique
-  site inscrit, ponctuel ou étendu, périphérique

échelle : 1 : 100 000 / 1cm = 1km
 © Fond cartographique I.G.N.

